

RAPPORT ANNUEL 2020-2021



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2020-2021 fut une année atypique. Dès mars, nous nous sommes retrouvés dans un contexte de grands bouleversements : confinement général, mise en place de mesures sanitaires, implantation du télétravail et des moyens de rencontres virtuelles, pénurie de différents équipements. À cela s'ajoutaient les incertitudes concernant le marché du bois, ainsi que la confirmation tardive des travaux admissibles, des ajustements pour les mesures sanitaires et des taux des investissements en forêt privée.

Malgré ce début de saison, pour le moins chaotique, la demande des produits forestiers a repris fortement en milieu d'année, ce qui a stimulé la réalisation des travaux de récolte de bois. Les producteurs et les Conseillers forestiers y ont vu une occasion d'affaires positive. L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent a maintenu ses orientations pour favoriser la récolte de bois, pour minimiser les pertes dues à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et pour réaliser les éclaircies commerciales de plantation. Elle termine son exercice financier 2020-2021 avec des investissements en aménagement de 11,27 millions \$. Ces investissements ont permis de récolter un volume appréciable de bois, de remettre en production des peuplements vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, de reboiser une plus grande quantité de plants et de maintenir un niveau intéressant de travaux d'éclaircie commerciale et de jardinage.

Pour financer les travaux sylvicoles, en plus du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'Agence a bénéficié de l'octroi d'une subvention 2018, du plan d'action sur les changements climatiques (PACC), du Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC) et du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et des contributions de l'industrie. Plusieurs de ces enveloppes arrivaient à échéance en mars dernier et laissaient entrevoir une baisse des investissements en aménagement. Les partenaires de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent se concertent pour pallier à cette situation.

Par ailleurs, le ministre des Forêts de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour, dévoilait en décembre 2020, la Stratégie nationale de production de bois. Cette stratégie présente, entre autres, des cibles d'augmentation de récolte de bois à l'échelle du Québec. La mise en œuvre sera assurée par l'élaboration de stratégies régionales, tant pour la forêt publique que la forêt privée. L'Agence participera à cet exercice d'élaboration dont l'aboutissement est prévu en décembre 2021.

Également, le ministre Dufour annonçait une série d'actions pour réviser de façon ciblée le régime forestier. Pour la forêt privée, ces actions visent à améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers en simplifiant plusieurs mesures fiscales, en simplifiant les processus de livraison des mesures de mise en valeur de la forêt privée et en développant un bilan de performance des Agences.

Les constats et les deux annonces présentés précédemment démontrent à nouveau que nous devons continuer à travailler ensemble afin que la région du Bas-Saint-Laurent demeure visionnaire du développement de la forêt privée.

J'adresse mes remerciements aux administrateurs pour leur participation active et leur implication assidue aux affaires de l'Agence. Je remercie les employés de l'Agence pour leur engagement et leur professionnalisme. Leurs compétences et leurs efforts soutenus contribuent efficacement au travail des administrateurs. Je remercie les Conseillers forestiers pour leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'Agence et de la région. J'en profite aussi pour féliciter tous les producteurs forestiers, qui par leur implication, prennent part au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent.



Richard Lafond, président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUATRE PARTENAIRES - DIX ADMINISTRATEURS

- | Les associations de producteurs forestiers :
 - | Monsieur Pierre Sirois du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
 - | Monsieur Luc Lavoie du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
 - | Monsieur Fernand St-Laurent du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Mathieu Ouellet du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;
- | Le monde Municipal :
 - | Monsieur Jean-Pierre Bélanger maire de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier;
 - | Monsieur Bertin Denis préfet de la MRC des Basques;
- | Les titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation des bois :
 - | Monsieur Gérald Baril du Groupe Lebel (2004) inc.;
 - | Monsieur Daniel Lévesque de la Scierie Saint-Fabien inc.;
- | Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) :
 - | Monsieur Mike Roy de l'unité de gestion du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Pierre Pettigrew de l'unité de gestion du Grand-Portage.

Le conseil s'est réuni à huit reprises en séance régulière.

- | Les activités des administrateurs ont porté principalement sur :
 - | les orientations et la gestion des ressources humaines et financières;
 - | l'entente de gestion avec le MFFP, les enveloppes budgétaires et les assouplissements normatifs régionaux;
 - | l'évaluation de la performance des Conseillers forestiers;
 - | l'accréditation annuelle des Conseillers forestiers;
 - | les orientations sur la récolte de bois, les travaux sylvicoles et les superficies forestières enregistrées;
 - | la répartition budgétaire entre les Conseillers forestiers et les révisions budgétaires en cours d'année;
 - | le remplacement d'administrateurs;
 - | le document de promotion de l'aménagement forestier;
 - | le soutien à la protection des autres ressources;
 - | la Stratégie nationale de production de bois, le plan d'action sur la mobilisation des producteurs forestiers à la récolte de bois et la révision ciblée du régime forestier;
 - | la progression des superficies affectées par l'épidémie de la TBE;
 - | le programme d'arrosage contre la TBE et la collaboration de l'Agence avec la SOPFIM;
 - | l'adoption des modifications du règlement intérieur;
 - | la suspension du concours du Mérite forestier;
 - | l'analyse des soumissions des auditeurs comptables;
 - | l'analyse des bilans :
 - | des travaux réalisés;
 - | de la mobilisation des bois;
 - | du Fonds d'appui au rayonnement des régions - Éclaircie commerciale de plantations;
 - | de la vérification opérationnelle;
 - | des activités des services multiresources;
 - | du comité éthique;
 - | des dispositifs d'évaluation de la défoliation de la TBE dans les jeunes peuplements résineux.

De plus, en tant que partenaires de l'Agence, leur contribution à la gestion de celle-ci est estimée à 10 000 \$.

LA CLIENTÈLE

Les propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier sont admissibles aux programmes d'aide à la mise en valeur. Au Bas-Saint-Laurent, ils sont 4 961 propriétaires à être reconnus producteurs forestiers cumulant 444 919 hectares de superficie forestière enregistrée. Parmi ces producteurs, on en dénombre 1 669 qui ont reçu de l'aide financière soit respectivement 185 au volet individuel et 1 497 au volet regroupé.

Comparativement à l'année dernière, on observe une diminution de 238 producteurs forestiers impliqués en aménagement et une diminution de 15 257 hectares au niveau de la superficie enregistrée. Les superficies forestières enregistrées sont en diminution depuis 2012. L'Agence a mis en place une campagne de promotion visant à faire connaître les mesures de soutien aux propriétaires forestiers notamment les programmes d'aide financière et les mesures fiscales. L'Agence souhaite que cette campagne suscite chez les propriétaires forestiers un intérêt à obtenir leur certificat de producteur forestier et à aménager leurs boisés.

LA POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

Par cette politique, l'Agence vise à :

- Protéger les investissements réalisés, les potentiels forestiers, les milieux sensibles et les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Déployer les efforts de mise en valeur sur les superficies appartenant à des propriétaires qui adhèrent aux principes de la protection des travaux et à l'usage de saines pratiques.

La protection des investissements fait partie des orientations convenues lors du Rendez-vous de la forêt privée. La politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence s'inscrit directement dans cette orientation. Elle concourt à protéger et à maximiser la production de valeur découlant des investissements passés et futurs.

L'Agence reçoit et analyse chaque année des dossiers où des écarts potentiels à la politique d'admissibilité sont appréhendés. En 2020 - 2021, l'Agence a traité 16 dossiers desquels 11 dossiers ont été jugés significatifs et 5 non significatifs.

D'autre part, les dispositions réglementaires des MRC et des municipalités en vigueur sur le territoire de l'Agence n'entraînent généralement pas de contraintes significatives pour la sylviculture en général et pour la récolte de bois. Bien qu'il puisse y avoir des exceptions à cette situation, en général, la réglementation est favorable à l'aménagement des forêts privées et à la récolte de bois.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} avril 2016, le Bureau de mise en marché des bois établit la valeur des travaux sylvicoles admissibles en forêt privée tandis que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs établit la participation de l'État. Cette participation est de 95 % pour les dégagements de plantation, de 90 % pour les travaux commerciaux et de 80 % pour les autres travaux.

Pour l'exercice 2020-2021, l'investissement réalisé en travaux d'aménagement forestier est de 11 269 356 \$. Ce montant se partage entre les volets regroupé et individuel dans des proportions respectives de 87,1 % et 12,9 %. L'investissement en aménagement est supérieur à l'exercice précédent de 542 369 \$.

Compte tenu du contexte de la pandémie de la COVID-19, des ajustements pour les mesures sanitaires et la variation du carburant ont été ajoutés aux taux d'investissement en forêt privée. Un montant de 343 807 \$ a été versé aux Conseillers forestiers pour ces mesures.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT FORESTIER

Exercice 2020-2021

Groupe	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AIDE REGROUPEE		AIDE INDIVIDUELLE		TOTAL		Prévisionnel
		Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité
05	Préparation de terrain (ha)	1 594,8	1 540 919 \$	234,2	253 050 \$	1 829,0	1 793 969 \$	2 011,9
06	Reboisement (ha) *	1 488,4	1 513 631 \$	322,6	286 214 \$	1 811,0	1 799 845 \$	1 776,1
06	Regarni (ha) *	100,8	65 793 \$	3,9	2 589 \$	104,7	68 382 \$	116,2
07	Désherbage et dégagement de plantation (ha)	1 173,4	2 175 060 \$	284,0	413 121 \$	1 457,4	2 588 181 \$	1 505,4
08	Éclaircies précom. et dégagement régénération nat. (ha)	307,4	497 980 \$	22,5	31 968 \$	329,9	529 948 \$	413,0
09	Coupe partielle : éclaircies, progressive, jardinage (ha)	2 057,4	2 701 682 \$	220,5	293 837 \$	2 277,9	2 995 519 \$	2 201,3
09	Coupe récupération partielle et totale (ha)	715,2	403 907 \$	2,7	2 184 \$	717,9	406 091 \$	613,0
09	Coupe mobilisation bois manuelle (ha)	157,2	42 135 \$	12,4	3 323 \$	169,6	45 458 \$	343,4
09	Coupe mobilisation bois mécanisée (ha)	1 437,1	385 143 \$	398,2	106 733 \$	1 835,3	491 876 \$	2 133,6
09	Martelage (ha)	1 209,8	188 970 \$	108,7	17 310 \$	1 318,5	206 280 \$	1 207,9
09	Mesures sanitaires		296 238 \$		47 569 \$		343 807 \$	
SOUS-TOTAL (ha)		10 241,5	9 811 458 \$	1 609,7	1 457 898 \$	11 851,2	11 269 356 \$	12 321,8
Plans d'aménagement forestier (ha) **		26 551,1	- \$	5 214,9	- \$	31 766,0	- \$	39 080,0
TOTAL			9 811 458 \$		1 457 898 \$		11 269 356 \$	
Exercice précédent			9 202 665 \$		1 524 322 \$		10 726 987 \$	

* Soit 3 328 600 plants en reboisement et 104 700 plants en regarni

** Soit 645 plans d'aménagement forestier

LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle s'exerce dans un cadre établi rigoureusement pour répondre à un degré de précision et de fiabilité recherché. Ainsi, l'Agence peut rendre compte que les fonds investis en forêt privée sont faits selon des critères d'efficacité qu'elle a établis conformément à des principes de foresterie reconnus. Les résultats obtenus et la qualité d'exécution des travaux sont le fruit des efforts soutenus des Conseillers forestiers, des propriétaires, des travailleurs forestiers et du personnel de l'Agence. On constate que cet indice demeure excellent et relativement stable des dernières années.

Pour l'exercice 2020-2021, l'indice de gestion des dollars investis par l'Agence est de 98,9 %. Cet indice exprime la qualité des choix sylvicoles et la conformité des travaux. On constate que cet indice demeure excellent et relativement stable ces dernières années.

La vérification opérationnelle est un outil d'amélioration continue qui permet de dégager les forces et les faiblesses des activités du programme d'aide à la mise en valeur et de proposer des améliorations tant sur les plans normatif, technique qu'opérationnel.

Les résultats de la vérification opérationnelle			
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de dossiers déposés	8 147	8 207	7 287
Dossiers vérifiés	518	551	539
Ratio des dossiers vérifiés	6,4%	6,7%	7,4%
Dossiers problématiques vérifiés	1,8%	2,6%	2,2%
Indice de gestion des dollars investis par l'Agence	98,7%	98,2%	98,9%

L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

L'évaluation de la performance des Conseillers forestiers a été uniformisée à l'échelle de la province pour toutes les Agences en fonction d'au moins six critères. En 2019, le critère de l'exigence d'un programme de prévention en santé et sécurité au travail a été éliminé. Le point qui lui était alloué est maintenant attribué à la vérification des prescriptions et des traitements sylvicoles. Ce critère a vu son pointage passer de 85 points à 86.

Les résultats de performance globale de l'année 2020-2021 affichent une légère diminution comparativement à l'année précédente. Cependant, les résultats de certains Conseillers forestiers sont inférieurs à 95 points. Lorsqu'un Conseiller obtient un pointage inférieur à 95 points, son contrat d'accréditation est normalement assujéti à un plan de redressement. Compte tenu des particularités de cette année financière expliquées au bilan de la performance des Conseillers forestiers et de l'encadrement individuel appliqué en cours de saison, le conseil d'administration a approuvé la recommandation de renouveler toutes les accréditations sans condition.

Les résultats de l'évaluation de la performance			
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
La vérification des prescriptions et des traitements sylvicoles (85 points en 2018-2019, et 86 points à partir de 2019-2020)	85,0	85,5	86,0
Le suivi des plantations (5 points)	4,5	4,6	4,8
Le respect de la programmation (4 points)	3,9	3,7	2,1
Le programme de prévention en santé et sécurité au travail (1 point)	1,0		
La conformité des documents exigés par l'Agence (5 points)	3,8	4,6	4,6
GLOBAL	98,2	98,4	97,5

LA RÉPARTITION DES FONDS DE L'AGENCE

Depuis près de quinze ans, l'Agence a mis en place des mesures d'efficacité pour s'assurer que les fonds qu'elle administre permettent l'aménagement d'une plus grande quantité de superficies forestières. Cette approche appelée " *amélioration de l'efficacité* " s'est traduite par des choix stratégiques d'aménagement et la priorisation d'orientations sylvicoles, notamment la coupe de peuplements régénérés ou ayant un potentiel de régénération et les éclaircies commerciales de plantation.

Les objectifs du PAMVFP visent à mobiliser davantage de bois en provenance de la forêt privée. Les orientations de l'Agence relatives à l'amélioration de l'efficacité sont en lien direct avec les objectifs de la mobilisation des bois. L'Agence a donc maintenu ses orientations concernant l'approche de l'amélioration de l'efficacité. La compilation de l'investissement en aménagement présentée plus bas regroupe les travaux de façon différente de celle présentée au tableau de la page 4.

En bref, la répartition des dépenses totales de l'Agence en 2020-2021 est relativement stable avec 92,8 % pour l'investissement en aménagement et 7,2 % pour les autres charges. L'investissement en aménagement présente une hausse globale de 5,1 % en tenant compte des mesures sanitaires d'un montant de 343 807 \$. La proportion d'aide technique est 33,8 %, principalement en raison de la baisse de réalisation de coupes totales régénérées, dont l'aide financière est seulement pour la technique. L'augmentation des travaux de remise en production, dont la part exécution des taux est plus élevée, explique la hausse de la proportion de l'aide à l'exécution.

L'investissement dans les travaux reliés au reboisement est en hausse de 24,7 % principalement en raison de l'augmentation des superficies de récolte mal régénérées, des travaux de préparation de terrain et l'augmentation du reboisement reliée à la mise en terre de plants supplémentaires produits en raison de l'épidémie de TBE et de la remise en production de friches. Les travaux reliés au reboisement représentent 60,2 % de l'investissement comparativement à 50,7 % en 2019-2020.

En contrepartie, les travaux reliés à la régénération naturelle sont en diminution de 7,4 %, et occupent 5,1 % de l'investissement. L'investissement en coupe partielle, qui regroupe les traitements d'éclaircie commerciale, de jardinage d'érablière et de coupe progressive, passe de 40,9 % en 2019-2020 à 28,6 % en 2020-2021.

L'investissement en éclaircie précommerciale se maintient autour de 3 %. Cependant, la réalisation de cette activité demeure marginale comparativement aux autres travaux.

La répartition des fonds utilisés				
	2019-2020		2020-2021	
Total des charges	100,0%	11 585 689 \$	100,0%	12 147 462 \$
Investissement en aménagement	92,6%	10 726 987 \$	92,8%	11 269 356 \$
Activités internes de l'Agence	7,4%	858 702 \$	7,2%	878 106 \$
Activités internes de l'Agence	7,4%	858 702 \$	7,2%	878 106 \$
Coordination de l'Agence	2,9%	334 229 \$	2,8%	342 505 \$
Vérification opérationnelle	2,7%	315 660 \$	2,6%	320 665 \$
PPMV et études	0,6%	70 148 \$	0,6%	65 738 \$
Transfert de connaissances	0,0%	5 309 \$	0,1%	10 448 \$
Soutien à la protection des autres ressources	1,2%	133 356 \$	1,1%	138 750 \$
Investissement en aménagement	100,0%	10 726 987 \$	100,0%	11 269 356 \$
Ventilation - technique	39,5%	4 232 989 \$	33,8%	3 812 580 \$
- exécution	60,5%	6 493 998 \$	63,1%	7 112 969 \$
- mesures sanitaires			3,1%	343 807 \$
Investissement en aménagement par activité	100,0%	10 726 987 \$	100,0%	11 269 356 \$
Travaux reliés au reboisement	50,7%	5 445 027 \$	60,2%	6 791 285 \$
Travaux reliés à la régénération naturelle	5,8%	617 494 \$	5,1%	571 631 \$
Coupe partielle	40,9%	4 390 517 \$	28,6%	3 227 949 \$
Éclaircie précommerciale	2,6%	273 949 \$	3,0%	334 684 \$
Mesures sanitaires			3,1%	343 807 \$

LE PLAN D'ACTION

Pour l'année 2020-2021, l'entente de gestion signée avec le MFFP comporte un plan d'action et des cibles de travaux sylvicoles. Ces cibles doivent contribuer à l'atteinte d'un niveau de récolte pour l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent, fixé à 1 313 000 m³, sur la base de l'année civile. Le volume de bois produit dans le Bas-Saint-Laurent en 2020, compilé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec, est de 1 137 700 m³, soit 87 % de la cible.

Le plan d'action de l'Agence inscrit à l'entente de gestion est transposé dans le processus de planification des programmations avec les Conseillers forestiers. Le volume de bois généré par les activités de récolte des programmes de mise en valeur gérés par l'Agence est estimé à 536 361 m³. Ce volume est en diminution par rapport aux années précédentes étant donné qu'une plus grande part des investissements est consacrée à la remise en production. Néanmoins, ce volume de bois contribue significativement à la réalisation de la cible de récolte 2020-2021.

Les résultats du plan d'action				
Indicateurs	Résultats 2019-2020	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	% comparé à la cible
1 Investissement en aménagement	11 060 772 \$	11 537 194 \$	11 269 356 \$	-2,3%
Quantité d'hectares réalisés	6602	5291	5001	-5,5%
2 Coupe totale	3555	3072	2675	-12,9%
Coupe partielle	3047	2219	2326	4,8%
3 Estimation du volume récolté à l'intérieur du programme	705 411	589 362	536 361	-9,0%
4 % de superficie en CT mécanisée	94%	87%	92%	5%
% de superficie en CP mécanisée	49%	52%	45%	-7%
5 Superficies martelées/superficies éclaircies	48%	54%	57%	3%
6 \$/ha indicateur	1 135 \$	1 254 \$	1 358 \$	8,3%

- Un montant de 232 151\$ provisionné pour la remise en production de friches a dû être reporté en 2021-2022. En retirant ce montant des investissements prévus à la cible, les investissements réels en aménagement sont en fait légèrement inférieurs à la programmation.
- La réalisation des coupes totales à l'intérieur du PAMVFP permet à l'Agence de s'assurer qu'elles sont exécutées selon de saines pratiques forestières et selon l'utilisation adéquate des fonds destinés à l'aménagement forestier (application et suivi de la stratégie sylvicole du PPMV, respect du PPMV et de la réglementation municipale, protection des investissements et de la régénération naturelle, reboisement seulement là où c'est nécessaire, séquences sylvicoles conformes au normatif en vigueur, etc.). Le niveau de récolte en coupe totale est inférieur à la cible. Les superficies en coupe partielle sont supérieures à la programmation.
- Le volume généré par les activités du PAMVFP a contribué significativement à la réalisation de l'objectif de récolte 2020-2021. Le volume de bois estimé provenant des activités de récolte du PAMVFP est cependant inférieur à la cible.
- La mécanisation des travaux de récolte en coupe totale et en coupe partielle est relativement stable comparativement aux résultats de 2019-2020, 92 % dans le premier cas et 45 % dans le deuxième cas.
- La proportion des superficies martelées est légèrement supérieure à la programmation.
- L'efficacité globale est évaluée en effectuant le rapport des investissements totaux sur la somme des superficies de travaux indicateurs. Ces travaux sont constitués des superficies d'éclaircie précommerciale, des coupes partielles, des coupes totales ainsi que des superficies reboisées et régénérées naturellement. Elle traduit la variation de la réalisation des travaux sylvicoles avec une enveloppe budgétaire donnée. L'augmentation du ratio investissement par hectare indicateur s'explique principalement par la diminution des superficies de coupe totale régénérée.

LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence concentre ses activités de transfert de connaissances dans la diffusion d'informations aux producteurs forestiers par le biais de publications dans les journaux des Syndicats de producteurs. Deux articles ont été publiés, soient la grille officielle des taux des travaux sylvicoles et l'évolution des dommages de la défoliation de la TBE au Bas-Saint-Laurent. De plus, l'Agence a produit un document de promotion de l'aménagement forestier. Cette brochure constitue une référence pour tous les propriétaires de boisés privés voulant simplement s'informer, s'impliquer en aménagement forestier ou encore rechercher des informations spécifiques sur un sujet donné. Le document est disponible à l'Agence, chez les Conseillers forestiers et les Syndicats de producteurs de la région. Une version électronique est aussi accessible sur leurs sites Web respectifs.

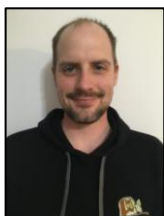
AUTRES IMPLICATIONS

L'Agence tient à souligner le travail de l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL). La mission de cet organisme à but non lucratif est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable. L'Agence héberge l'AFBL gratuitement.

En 2020-2021, la saison d'animation de l'AFBL fut mouvementée étant donné les mesures sanitaires en vigueur, et l'alternance présence/cours en ligne pour élèves du 2^e cycle du secondaire. Les naturalistes ont adapté leurs présentations pour les offrir en mode visioconférence. C'est quelque 1 470 élèves du primaire et 668 élèves du secondaire qui ont eu accès aux ateliers éducatifs de l'AFBL sur des sujets variés tels que la biodiversité, la vie d'un arbre, la gestion forestière et les métiers de la forêt.

Pour les activités offertes à la population, l'AFBL a innové en offrant deux randonnées thématiques dans différentes forêts de la région, soient les forestibles (produits forestiers non ligneux comestibles) et les couleurs automnales. De plus, l'AFBL a organisé, en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Ressources naturelles Canada, une séance d'information virtuelle sur l'agrile du frêne, un insecte ravageur qui est aux portes du Bas-Saint-Laurent. Près de soixante personnes ont participé à cette activité.

Pour la prochaine saison, l'AFBL a conçu de nouveaux ateliers éducatifs pour les jeunes du secondaire. Elle poursuivra ses efforts d'éducation auprès du grand public et des jeunes de la région par une présence accrue dans différentes activités publiques et sur les réseaux sociaux.



L'Agence s'implique aussi dans la relève forestière en contribuant à la Fondation du CÉGEP de Rimouski. Depuis maintenant dix ans, une bourse d'études est remise à un étudiant en technologie forestière pour les encourager à poursuivre le développement de leurs compétences et de leur savoir.

Monsieur Jean-François Normand, originaire de Rivière-du-Loup, reçoit cette bourse pour sa persévérance dans ses études.



LES SERVICES MULTIRESSOURCES

Parmi les objectifs du programme de mise en valeur des forêts privées figurent l'amélioration des connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier. Cet objectif s'inscrit dans la mission de l'Agence sur le plan de la mise en valeur des forêts privées, mais aussi sur le plan de la protection des autres ressources du milieu forestier (faune, paysage, espèces en situation précaire, etc.). Les services multiressources de l'Agence continuent d'acquérir des connaissances sur les autres ressources du milieu forestier en vue d'en assurer la protection lorsque des éléments probants le justifient. Pour l'exercice 2020-2021, deux grands projets ont mobilisé l'équipe de biologistes.

Les ententes de conservation volontaire de milieux humides et leur suivi

Depuis plusieurs années, les services multiressources de l'Agence réalisent des inventaires en vue de conclure des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires forestiers. Ces ententes prennent la forme d'un engagement moral du propriétaire à conserver des milieux humides qui, dans certains cas, peuvent abriter des espèces particulières, rares ou menacées. Pour l'exercice 2020-2021, 10 milieux humides totalisant 212 hectares ont fait l'objet d'un projet de conservation volontaire. Les services multiressources ont aussi effectué le suivi avec 24 propriétaires sur 9 sites regroupant 137 hectares. Ces activités bénéficient de la collaboration financière de la Fondation de la faune du Québec et d'Habitat faunique Canada. Depuis 2000, plus de 680 propriétaires ont conclu une entente de conservation volontaire de milieux sensibles pour près de 5 100 hectares.

Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EFMVS)

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concluait avec l'Agence une entente pour la mise à jour de dix-neuf occurrences historiques d'espèces floristiques aquatiques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EFMVS). Ces occurrences historiques ont été préalablement identifiées par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) dans la région du Bas-Saint-Laurent.

LES AUTRES ACTIVITÉS

Les services multiressources de l'Agence sensibilisent les propriétaires et les Conseillers forestiers à la conservation et à la protection par divers moyens comme l'assistance technique et le support professionnel à la certification. De plus, ils collaborent à divers dossiers régionaux en lien avec le PPMV et la mission de l'Agence, dont l'élaboration par les MRC des plans régionaux sur les milieux humides et hydriques de même que la mise en oeuvre d'un réseau de corridors écologiques dans l'axe Pohénégamook-Témiscouata-Duchénier. Également, en conformité avec le plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie en forêt privée, des travaux d'une valeur de 3 600 \$ ont été investis dans l'amélioration de l'habitat du cerf. Ces travaux sont financés par l'Agence et la Fondation de la faune du Québec. De plus, les services multiressources appuient et s'impliquent dans différents projets menés par des partenaires (CNC, HNBSL, CREBSL) et des institutions d'enseignement.



Rosettes végétatives de la valériane des tourbières
plante désignée vulnérable au Québec

DÉCLARATION DES VOLUMES DE BOIS ACHETÉS EN FORÊT PRIVÉE

En 2020-2021, les volumes totaux de bois achetés en forêt privée ont diminué de 17,1 % par rapport à l'exercice précédent. En considérant que les volumes achetés par l'industrie englobent des bois provenant de grandes propriétés privées, l'exploitation des quatre groupes d'essences est inférieure à la possibilité forestière évaluée sur la période 2018-2022 pour la petite forêt privée. Les volumes déclarés sont ceux assujettis à la contribution de l'Agence et ils n'incluent pas le volume de bois de chauffage évalué à 145 500 m³.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par MRC										
Exercice 2020-2021 (Unité de mesure - mètre cube solide)										
	Matapédia	Matanie	Mitis	Rimouski Neigette	Basques	Rivière-du- Loup	Témiscouata	Kamouraska	Total	Possibilité 2018-2022
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	149 181	50 587	86 854	72 291	69 191	56 900	131 218	60 467	676 689	934 000
Autres résineux	1 594	114	3 047	5 778	1 781	3 908	5 840	1 954	24 016	187 000
Feuillus mous	48 055	16 607	25 254	32 272	28 485	27 285	62 632	35 728	276 318	420 000
Feuillus durs	15 094	6 030	15 849	16 850	4 474	5 237	39 243	4 858	107 635	404 000
TOTAL	213 924	73 338	131 004	127 191	103 931	93 330	238 933	103 007	1 084 658	1 945 000
Exercice précédent	300 910	122 633	158 207	153 988	125 809	92 676	256 846	98 156	1 309 225	
ÉCART	(86 986)	(49 295)	(27 203)	(26 797)	(21 878)	654	(17 913)	4 851	(224 567)	

Jusqu'en 2020-2021, on constatait une progression constante des volumes achetés en forêt privée. L'année 2020-2021 affiche une diminution principalement à cause de l'incertitude du marché du bois en début de saison. Sur une période de 5 ans, les volumes par essence et totaux demeurent inférieurs à la possibilité forestière cumulée.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par année							
pour les cinq dernières années (mètre cube solide)							
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total	Poss. cum.
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	715 424	699 702	834 291	811 321	676 690	3 737 428	4 320 000
Autres résineux	27 273	22 558	12 309	18 065	24 016	104 221	965 000
Feuillus mous	282 742	280 653	314 660	355 446	276 318	1 509 819	2 470 000
Feuillus durs	105 107	107 590	120 909	124 392	107 635	565 633	1 930 000
Total	1 130 546	1 110 503	1 282 169	1 309 224	1 084 659	5 917 101	9 685 000

Liste des industriels ayant contribué au financement		
de l'Agence au cours de l'exercice 2020-2021		
I Bardeaux Lajoie inc. (Les)	I Copeaux de la Vallée inc. (Les)	I Mobilier Rustique inc.
I Bégin et Bégin inc.	I Damaboies inc.	I Multi Cèdre Itée.
I Bois Cargault inc.	I Entreprises Sappi Canada inc.	I Produits Forestiers Temrex inc.
I Bois CFM inc.	I Groupe Lebel (2004) inc.	I Scierie André Ouellet S.E.N.C.
I Bois Daaquam inc.	I Groupe NBG inc.	I Scierie Arbotech inc.
I Bois de sciage Lafontaine inc.	I Groupe Savoie inc.	I Scierie Serdam inc.
I Bois d'œuvre Cédrico inc.	I Industrie Maibec inc.	I Scierie St-Fabien inc.
I Bois Marsoui GDS inc.	I Lulumco inc.	I Société en commandite Scieries Chaleur
I Bois Poulin inc.	I Matériaux Blanchet inc.	I Uniboard Canada inc.

L'ÉTAT DES RÉSULTATS

EN BREF

La réalisation des activités de l'Agence, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est rendue possible grâce au support financier et à la collaboration des partenaires qui composent l'Agence et de différents organismes liés de près ou de loin au développement de la forêt privée.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec est le principal bailleur de fonds et il a contribué par le biais de diverses subventions pour un montant total de 10 812 676 \$. Ce montant regroupe le budget régulier, l'octroi d'une subvention, le plan d'action sur les changements climatiques et le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. De plus, le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire contribue pour un montant de 83 334 \$ dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

Les titulaires de permis d'usines de transformation du bois versent une contribution à l'Agence d'un dollar par mètre cube solide acheté en forêt privée. Cela représente une contribution de 1 084 658 \$. La contribution de l'industrie fait l'objet d'une comptabilité globale avec les différentes enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement forestier.

Il faut aussi souligner la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec pour un montant de 24 600 \$, du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec pour un montant de 21 500 \$ et des revenus d'intérêts et divers de 47 589 \$.

Le revenu total est de 12 074 356 \$. Ce dernier a augmenté de 660 213 \$ soit 5,8 % de plus que l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation de l'enveloppe du plan d'action sur les changements climatiques et celle du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone ainsi que par l'entente avec le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Cela a permis d'amoinrir l'impact des contributions de l'industrie qui affichent une diminution de 224 567 \$ soit 17,1 % pour l'exercice concerné.

Un montant de 11 279 804 \$ a été investi pour des travaux d'aménagement et pour le transfert de connaissances. L'aide financière aux propriétaires affiche une augmentation de 547 508 \$ soit 5,1 % et elle représente 92,9 % des charges de l'Agence.

Des montants de 342 505 \$ et 320 665 \$ ont été requis respectivement pour la coordination et la vérification opérationnelle. Le solde de l'enveloppe a été utilisé pour les services multiressources, le PPMV-2^e génération, la préparation des dossiers éthiques, le partage en réseau de l'information et les différents inventaires.

L'Agence termine donc son exercice financier avec un surplus accumulé de 497 904 \$ comparativement à 571 010 \$ pour l'exercice précédent.



Matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique (tête de violon)

L'ÉTAT DES RÉSULTATS				
REVENUS	AU 31 MARS 2020		AU 31 MARS 2021	
Contributions gouvernementales du Québec				
Budget Régulier - aménagement	60,9%	6 952 344 \$	57,4%	6 944 950 \$
Budget Régulier - multiresources	0,7%	85 256 \$	0,8%	92 650 \$
Octroi d'une subvention	20,6%	2 348 333 \$	19,4%	2 348 334 \$
Plan d'action sur les changements climatiques	3,6%	415 000 \$	8,1%	973 000 \$
Fonds d'appui au rayonnement des régions (éclairage commerciale)	0,7%	83 333 \$	0,7%	83 333 \$
Fonds d'appui au rayonnement des régions (milieux d'intérêt)	0,1%	11 400 \$		- \$
Contributions gouvernementales du Canada				
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	0,3%	38 521 \$	3,8%	453 742 \$
Total des contributions gouvernementales	87,0%	9 934 187 \$	90,2%	10 896 009 \$
Autres revenus				
Contributions des industries - aménagement	11,5%	1 309 225 \$	9,0%	1 084 658 \$
Fondation de la faune du Québec (FFQ) - multiresources	0,3%	36 700 \$	0,2%	24 600 \$
Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec			0,2%	21 500 \$
Revenus d'intérêts	1,1%	126 418 \$	0,4%	43 506 \$
Revenus divers	0,1%	7 613 \$		4 083 \$
Total des autres revenus	13,0%	1 479 956 \$	9,8%	1 178 347 \$
TOTAL DES REVENUS	100,0%	11 414 143 \$	100,0%	12 074 356 \$
CHARGES				
Aide financière - aménagement				
Aide financière - Volet Regroupé	79,4%	9 202 665 \$	80,8%	9 811 458 \$
Aide financière - Volet Individuel	13,2%	1 524 322 \$	12,0%	1 457 898 \$
Total aide financière - aménagement	92,6%	10 726 987 \$	92,8%	11 269 356 \$
Aide financière - autres				
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances	0,0%	5 309 \$	0,1%	10 448 \$
Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent				
Total aide financière - autres	0,0%	5 309 \$	0,1%	10 448 \$
Grand total aide financière aux propriétaires	92,6%	10 732 296 \$	92,9%	11 279 804 \$
Autres dépenses				
PPMV - 2 ^e génération	0,2%	19 723 \$	0,2%	19 119 \$
Partage en réseau de l'information	0,1%	15 569 \$	0,1%	9 978 \$
Comité éthique	0,1%	12 374 \$	0,1%	7 633 \$
Inventaires de				
défoliation de plantation	0,1%	6 562 \$	0,1%	6 613 \$
défoliation de jeunes peuplements naturels	0,1%	7 192 \$	0,1%	6 916 \$
Support à la SOPFIM	0,0%	1 369 \$	0,0%	1 729 \$
Numérisation des friches demandées au reboisement	0,1%	7 359 \$	0,1%	13 750 \$
Services multiresources	1,2%	133 356 \$	1,1%	138 750 \$
Vérification opérationnelle	2,7%	315 660 \$	2,6%	320 665 \$
Coordination de l'Agence	2,8%	334 229 \$	2,7%	342 505 \$
Total des autres dépenses	7,4%	853 393 \$	7,1%	867 658 \$
TOTAL DES CHARGES	100,0%	11 585 689 \$	100,0%	12 147 462 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(171 546) \$		(73 106) \$
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		742 556 \$		571 010 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(171 546) \$		(73 106) \$
SURPLUS ACCUMULÉ FIN D'EXERCICE		571 010 \$		497 904 \$

LES EMPLOYÉS

À VOTRE SERVICE

| Les services administratifs :

- | Marc-André Lechasseur, ing.f., directeur général;
- | Diane Gagnon, BAA, contrôleur financier;
- | Josée Méthot, technicienne en administration.

| Les services forestiers :

- | Martin Lepage, ing.f., directeur des services forestiers;
- | Bruno Lavoie, administrateur de données;
- | Frédéric Morneau, technicien forestier;
- | Fabien Brisson, technicien forestier.

| Les services multiresources :

- | Sébastien Nadeau, biologiste, chef d'équipe;
- | Jean-François Desgagnés, biologiste.



Étang de castor en conservation volontaire (Saint-Honoré-de-Témiscouata)

LES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS	
par l'Agence pour la livraison du PAMVFP dans les unités d'aménagement	
▮ Coopérative forestière Haut Plan Vert 99, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 Téléphone: : 418 779-2612 - Télécopieur : 418 779-2109 Courriel : chpv@chpv.coop	Taché, Transcontinentale Est-du-Lac Témiscouata Basques, Métis, Neigette Monts et Vallée
▮ Groupement forestier de Témiscouata inc. 232, rue Bellevue, Auclair (Québec) G0L 1A0 Téléphone: : 418 899-6673 - Télécopieur : 418 899-2708 Courriel : gforestier@gftemis.net	Est-du-Lac Témiscouata
340, chemin Principal, Saint-Elzéar-de-Témiscouata (Québec) G0L 2W0 Téléphone: : 418 854-3567 - Télécopieur : 418 854-0449 Courriel : gforestier@gftemis.net	Transcontinentale
▮ Groupement forestier Grand-Portage inc. 1004, Route 185, Saint-Antonin (Québec) G5L 2J0 Téléphone: : 418 495-2054 - Télécopieur : 418 495-2458 Courriel : info@gfgp.ca	Taché Kamouraska
▮ Groupement forestier Métis-Neigette inc. 220, rue Principale, Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0 Téléphone: : 418 798-8311 - Télécopieur : 418 798-8330 Courriel : reception@gfmetis-neigette.ca	Métis Neigette
▮ Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc. 1120, 6e Avenue, bureau 148, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 Téléphone: : 418 856-5828 - Télécopieur : 418 856-2775 Courriel : coflapoc@globetrotter.net	Kamouraska
▮ Société d'exploitation des ressources des Basques inc. 379, rue Principale, Saint-Mathieu-de-Rieux (Québec) G0L 3T0 Téléphone: : 418 738-2025 - Télécopieur : 418 738-2608 Courriel : info@serbasques.com	Basques
▮ Société d'exploitation des ressources des Monts inc. 834, rue du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1 Téléphone: : 418 562-4172 - Télécopieur : 418 562-8098 Courriel : info@serdesmonts.ca	Monts
▮ Société d'exploitation des ressources de la Vallée, Coopérative de solidarité 108, rue du Noviciat, C.P. 278, Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0 Téléphone: : 418 778-5877 - Télécopieur : 418 778-3681 Courriel : info@servallee.com	Vallée

L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE BOISÉ PRIVÉ, UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR



AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT



570-L, rue Saint-Germain Est, Bureau 103
Rimouski (Québec) G5L 1G4
Téléphone : 418-721-0202
Télécopieur : 418-721-0225
Site Web : agence-bsl.qc.ca